

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_120 : MARCHES / MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURES RELATIF À L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LA MÉDIATHÈQUE DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Les marchés de fournitures de livres pour la Médiathèque du Bassin d'Aurillac notifiés en 2020 arrivent à échéance le 31 décembre 2023. De ce fait, une nouvelle consultation doit être lancée.

Ces précédents marchés étaient des accords-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum. Toutefois, selon les nouvelles dispositions de l'article R.2162-4 du Code de la Commande Publique modifié par le décret n° 2021-1111 du 23 août 2021, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022, les accords-cadres doivent désormais être conclus avec un minimum ou/et un maximum en quantité ou en valeurs.

La Médiathèque estime ses besoins, sur la durée totale des marchés fixée à 4 ans, à un montant maximum supérieur à huit-cent mille euros. C'est pourquoi le choix des prestataires pour l'acquisition des différents ouvrages relève d'une procédure formalisée, en l'occurrence l'appel d'offres ouvert et, compte tenu des nouvelles dispositions, avec un montant maximum.

Il s'agira donc d'accords-cadres à bons de commande avec un maximum passés en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'accord-cadre aura une durée totale de 4 ans, et sera décomposé en 3 périodes reconductibles de un an chacune.

Les prestations de cette nouvelle consultation sont réparties en 6 lots, comme indiqué ci-après :

Lots	Désignation
1	Ouvrages littérature adultes
2	Ouvrages documentaires
3	Ouvrages jeunesse (fiction, documentaires)
4	Bandes dessinées tout public
5	Ouvrages en gros caractères
6	Ouvrages régionaux

Les montants maximums par lot pour la durée initiale et totale de l'accord-cadre sont définis comme suit :

Lots	Désignation	Maximum annuel en € HT	Maximum sur la durée totale en € HT
1	Littérature adultes	45 000,00 €	180 000,00 €
2	Ouvrages documentaires	45 000,00 €	180 000,00 €
3	Ouvrages jeunesse	45 000,00 €	180 000,00 €
4	Bandes dessinées tout public	40 000,00 €	160 000,00 €
5	Ouvrages en gros caractères	20 000,00 €	80 000,00 €
6	Ouvrages régionaux	10 000,00 €	40 000,00 €
Montant total		205 000,00 €	820 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver pour « l'acquisition de livres pour la Médiathèque du Bassin d'Aurillac », la passation d'accords-cadres à bons de commande décomposés en six lots séparés ;
- de valider la réalisation de ce projet sous la forme d'accords-cadres à bons de commande avec un montant maximum, tel que défini par les articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique ;
- de valider le lancement de la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2-1° et R.2162-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer, dans les formes et les limites financières rappelées dans le rapport de présentation de la présente délibération, les

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 24/10/2023

ID : 015-241500230-20231019-DEL_2023_120-DE



accords-cadres ainsi que tout document s'y rapportant et à procéder à leur exécution.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.